



SÉANCE DU CONSEIL
DU 07 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept mars à dix huit heures, les membres du conseil de la Communauté de Communes CAZALS-SALVIAC dûment convoqués se sont réunis à Salviac, sous la présidence de M. André BARGUES, Président.
Nombre de membres en exercice : vingt-cinq.
Date de convocation : 28 février 2019.

Présents : Mesdames et Messieurs ALAZARD Laurent, ANNÈS Jean, AUBRY Richard, BARGUES André, BÉNAZÉRAF Catherine, BESSIÈRES Rosette, BLANC Madeleine, BONAFOUS Jérôme, CURNAC Jean-Marie, DELPECH Anne-Marie, DUPUY Jacques, FAUCON Alain, FIGEAC Michel, FIGEAC Mireille, GAIRIN Marie-Jeanne, MALLEVILLE Bernard (suppléant de PÉRIÉ Pascal), MARLARD Pierre, MARTEL Jean-Luc, MARTIN Thierry, ROUX Jacques, RUSCASSIE Philippe, SÉGOL Pierre, VAYSSIÈRES André et VILARD Gilles.

Absents : IRAGNES-COLIN Viviane, PÉRIÉ Pascal (suppléé par MALLEVILLE Bernard).

M. BONAFOUS Jérôme a été élu secrétaire de séance.

I. DÉLIBÉRATIONS

N° 19.0703.01 - ACTIONS CULTURELLES 2019 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA DRAC OCCITANIE

Le Président rappelle les actions culturelles qui ont pu être menées, avec l'aide de la DRAC Occitanie, dans le cadre de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle (EAC), notamment la résidence de territoire mais également les actions de médiation portées dans le cadre du programme artistique et culturel de territoire mené avec l'Arsenic.

Il donne connaissance au conseil des orientations envisagées avec les services de la DRAC visant à formaliser, dans le cadre d'une convention, les actions qui permettent d'assurer l'accès à 100% des jeunes du territoire à un dispositif artistique.

Le Président propose au conseil de solliciter l'aide financière de la DRAC Occitanie pour la poursuite et le développement des actions en 2019.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- sollicite l'aide financière de la DRAC Occitanie à hauteur de 38 000 € pour la résidence de territoire, dans le cadre de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, et pour les actions de médiation dans le cadre du programme artistique et culturel de territoire mené avec l'Arsenic ;
- donne pouvoir au président ou son représentant en vue de la signature de toute convention permettant de formaliser la volonté commune d'assurer l'accès à 100% des jeunes du territoire à un dispositif artistique.

- MÊME SÉANCE -

N° 19.0703.02 - CESSION D'UNE PARTIE D'IMMEUBLE À DÉGAGNAC

Le Président rappelle le projet en cours de Multiple Rural à Dégagnac. Il précise que le futur locataire du commerce (SCI Van Dinter) propose d'acheter

l'étage du bâtiment pour y habiter et aménager des chambres d'hôtes. La cession pourrait être envisagée pour un montant de 44 500 € comprenant l'étage, une part des travaux de structure et les frais liés au régime de copropriété. Il donne connaissance de l'avis du service du Domaine consulté à cet effet.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Considérant l'avis du service du Domaine en date du 22/02/2019,

- décide de céder l'étage du bâtiment du futur multiple rural à Dégagnac à la SCI Van Dinter au prix de 44 500 euros,
- donne pouvoir au Président ou son représentant en vue de la signature des actes nécessaires pour la suite à donner au projet.

- MÊME SÉANCE -

N° 19.0703.03 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Gilles VILARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal, dressé par Monsieur BARGUES André, Président, qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

en euros	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés		353 176,13	469 260,59		469 260,59	353 176,13
Opérations de l'exercice	2 898 791,56	3 596 970,72	1 927 848,49	1 746 438,09	4 826 640,05	5 343 408,81
TOTAUX	2 898 791,56	3 950 146,85	2 397 109,08	1 746 438,09	5 295 900,64	5 696 584,94
Résultats de clôture		1 051 355,29	650 670,99			400 684,30
Restes à réaliser			1 309 524,00	1 175 507,00	1 309 524,00	1 175 507,00
TOTAUX CUMULES	2 898 791,56	3 950 146,85	3 706 633,08	2 921 945,09	6 605 424,64	6 872 091,94
Résultats définitifs		1 051 355,29	784 687,99			266 667,30

2°/ Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- MÊME SÉANCE -

N° 19.0703.04 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR ET CHAUFFERIE À CAZALS

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Gilles VILARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe, dressé par Monsieur BARGUES André, Président, qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

en euros	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE A CAZALS M4						
Résultats reportés		10 113,97		24 004,80	0,00	34 118,77
Opérations de l'exercice	41 638,70	47 107,21	25 908,49	27 777,06	67 547,19	74 884,27
TOTAUX	41 638,70	57 221,18	25 908,49	51 781,86	67 547,19	109 003,04
Résultats de clôture		15 582,48		25 873,37		41 455,85
Restes à réaliser			1 176,00	0,00	1 176,00	0,00
TOTAUX CUMULES	41 638,70	57 221,18	27 084,49	51 781,86	68 723,19	109 003,04
Résultats définitifs		15 582,48		24 697,37		40 279,85

2°/ Constate, pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- MÊME SÉANCE -

N°19.0703.05 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL À FRAYSSINET-LE-GÉLAT

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Gilles VILARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe, dressé par Monsieur BARGUES André, Président, qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

en euros	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL A FRAYSSINET M14						
Résultats reportés		5 636,03		891,38	0,00	6 527,41
Opérations de l'exercice	22 269,34	20 860,67	17 719,07	19 598,15	39 988,41	40 458,82
TOTAUX	22 269,34	26 496,70	17 719,07	20 489,53	39 988,41	46 986,23
Résultats de clôture		4 227,36		2 770,46		6 997,82
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	22 269,34	26 496,70	17 719,07	20 489,53	39 988,41	46 986,23
Résultats définitifs		4 227,36		2 770,46		6 997,82

2°/ Constate, pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- MÊME SÉANCE -

N°19.0703.06 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Gilles VILARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe, dressé par Monsieur BARGUES André, Président, qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

en euros	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
BUDGET ANNEXE ZONE ARTISANALE M14						
Résultats reportés		0,00		0,00	0,00	0,00
Opérations de l'exercice	36 732,68	36 732,68	22 379,33	23 827,00	59 112,01	60 559,68
TOTAUX	36 732,68	36 732,68	22 379,33	23 827,00	59 112,01	60 559,68
Résultats de clôture				1 447,67		1 447,67
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	36 732,68	36 732,68	22 379,33	23 827,00	59 112,01	60 559,68
Résultats définitifs				1 447,67		1 447,67

2°/ Constate, pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- MÊME SÉANCE -

N° 19.0703.07 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL À DÉGAGNAC

Le conseil de communauté, réuni sous la présidence de Monsieur Gilles VILARD, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe, dressé par Monsieur BARGUES André, Président, qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

en euros	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL A DEGAGNAC M14						
Résultats reportés		0,00		0,00	0,00	0,00
Opérations de l'exercice	147,51	42 400,29	30 792,02	0,00	30 939,53	42 400,29
TOTAUX	147,51	42 400,29	30 792,02	0,00	30 939,53	42 400,29
Résultats de clôture		42 252,78	30 792,02			11 460,76
Restes à réaliser			93 796,00	82 400,00	93 796,00	82 400,00
TOTAUX CUMULES	147,51	42 400,29	124 588,02	82 400,00	124 735,53	124 800,29
Résultats définitifs		42 252,78	42 188,02			64,76

2°/ Constate, pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

- MÊME SÉANCE -

N° 19.0703.08 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil de communauté, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2018 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 ;

Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation ;

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit au budget principal :

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET PRINCIPAL CC Cazals-Salviac

Excédent d'exploitation			1 051 355,29 €
-------------------------	--	--	----------------

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté			353 176,13 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-		469 260,59 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12

Solde d'exécution de l'exercice (R	1 746 438,09	1 927 848,49	-	181 410,40 €
Solde d'exécution cumulé (001 R)			-	650 670,99 €

RESTES A REALISER AU 31/12

Dépenses d'investissement			-	1 309 524,00 €
Recettes d'investissement				1 175 507,00 €
Solde			-	134 017,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12

Rappel du solde d'exécution cumulé			-	650 670,99 €
Rappel du solde des restes à réaliser			-	134 017,00 €
Besoin de financement total			-	784 687,99 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	3 596 970,72	2 898 791,56		698 179,16 €
Résultat antérieur				353 176,13 €
Total à affecter				1 051 355,29 €

AFFECTATION

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 / BP 2019)			-	784 687,99 €
--	--	--	---	--------------

2/ Affectation complémentaire en Réserves (compte 1068 / BP 2019)			-	€
---	--	--	---	---

3/ Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2019 (ligne 002)				266 667,30 €
---	--	--	--	--------------

- MÊME SÉANCE -

N° 19.0703.09 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 DU BUDGET ANNEXE RÉSEAU DE CHALEUR ET CHAUFFERIE À CAZALS

Le conseil de communauté, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2018 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 ;

Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation ;

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit au budget annexe :

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE

Excédent d'exploitation			15 582,48 €
-------------------------	--	--	-------------

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté			10 113,97 €
--	--	--	-------------

Résultat d'investissement antérieur reporté			24 004,80 €
---	--	--	-------------

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12

Solde d'exécution de l'exercice (R	27 777,06	25 908,49	1 868,57 €
------------------------------------	-----------	-----------	------------

Solde d'exécution cumulé (001 R)			25 873,37 €
----------------------------------	--	--	-------------

RESTES A REALISER AU 31/12

Dépenses d'investissement			- 1 176,00 €
---------------------------	--	--	--------------

Recettes d'investissement			- €
---------------------------	--	--	-----

Solde			- 1 176,00 €
-------	--	--	--------------

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12

Rappel du solde d'exécution cumulé			25 873,37 €
------------------------------------	--	--	-------------

Rappel du solde des restes à réaliser			- 1 176,00 €
---------------------------------------	--	--	--------------

Besoin de financement total			24 697,37 €
-----------------------------	--	--	-------------

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	47 107,21	41 638,70	5 468,51 €
------------------------	-----------	-----------	------------

Résultat antérieur			10 113,97 €
--------------------	--	--	-------------

Total à affecter			15 582,48 €
------------------	--	--	-------------

AFFECTATION

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 / BP 2019)			- €
--	--	--	-----

2/ Affectation complémentaire en Réserves (compte 1068 / BP 2019)			- 12 500,00 €
---	--	--	---------------

3/ Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2019 (ligne 002)			3 082,48 €
---	--	--	------------

- MÊME SÉANCE -

N° 19.0703.10 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 DU BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL À FRAYSSINET-LE-GÉLAT

Le conseil de communauté, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2018 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 ;

Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation ;

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit au budget annexe :

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL FRAYSSINET

Excédent d'exploitation			4 227,36 €
-------------------------	--	--	------------

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté			5 636,03 €
--	--	--	------------

Résultat d'investissement antérieur reporté			891,38 €
---	--	--	----------

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12

Solde d'exécution de l'exercice (R	19 598,15	17 719,07	1 879,08 €
------------------------------------	-----------	-----------	------------

Solde d'exécution cumulé (001 R)			2 770,46 €
----------------------------------	--	--	------------

RESTES A REALISER AU 31/12

Dépenses d'investissement			- €
---------------------------	--	--	-----

Recettes d'investissement			- €
---------------------------	--	--	-----

Solde			- €
-------	--	--	-----

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12

Rappel du solde d'exécution cumulé			2 770,46 €
------------------------------------	--	--	------------

Rappel du solde des restes à réaliser			- €
---------------------------------------	--	--	-----

Besoin de financement total			2 770,46 €
-----------------------------	--	--	------------

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	20 860,67	22 269,34	-	1 408,67 €
------------------------	-----------	-----------	---	------------

Résultat antérieur				5 636,03 €
--------------------	--	--	--	------------

Total à affecter				4 227,36 €
------------------	--	--	--	------------

AFFECTATION

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 / BP 2018)			-	€
--	--	--	---	---

2/ Affectation complémentaire en Réserves (compte 1068 / BP 2019)			-	2 520,00 €
---	--	--	---	------------

3/ Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2019 (ligne 002)				1 707,36 €
---	--	--	--	------------

- MÊME SÉANCE -

N° 19.0703.11 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2018 DU BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL À DÉGAGNAC

Le conseil de communauté, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2018 ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 ;

Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation ;

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit au budget annexe :

AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL DEGAGNAC

Excédent d'exploitation			42 252,78 €
-------------------------	--	--	-------------

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté			- €
Résultat d'investissement antérieur reporté			- €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12

Solde d'exécution de l'exercice (R-D)	30 792,02	-	30 792,02 €
Solde d'exécution cumulé (001 R)		-	30 792,02 €

RESTES A REALISER AU 31/12

Dépenses d'investissement		-	93 796,00 €
Recettes d'investissement			82 400,00 €
Solde		-	11 396,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12

Rappel du solde d'exécution cumulé		-	30 792,02 €
Rappel du solde des restes à réaliser		-	11 396,00 €
Besoin de financement total		-	42 188,02 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	42 400,29	147,51	42 252,78 €
Résultat antérieur			- €
Total à affecter			42 252,78 €

AFFECTATION

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 / BP 2019)		-	42 188,02 €
---	--	---	-------------

2/ Affectation complémentaire en Réserves (compte 1068 / BP 2019)			- €
---	--	--	-----

3/ Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2019(ligne 002)			64,76 €
--	--	--	---------

- MÊME SÉANCE -

N° 19.0703.12 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019

Monsieur le Président informe le conseil de communauté des demandes de subventions reçues de la part d'associations locales dont les activités entrent dans le champ des compétences transférées par les communes à la communauté de communes.

Il indique que les propositions d'attribution de subventions sont issues du travail d'instruction des dossiers de demandes, réalisé par les commissions concernées. Le Président demande aux élus administrateurs de certaines associations de quitter la salle au moment du vote relatif à l'association en question.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- décide de maintenir le dispositif d'aide au transport pour les sorties pédagogiques, culturelles et sportives sous la forme suivante : prise en charge directe à 100% des frais de transport à la piscine ; prise en charge à 75% des frais de transport des séjours et des sorties pédagogiques, culturelles et sportives, sur présentation des factures par les coopératives scolaires, APE, amicales laïques ou autre association support, plafonnée à 1 500 euros par regroupement pédagogique intercommunal (les écoles de Salviac comptant pour un RPI) ;
- décide, pour le cas particulier de Bambin'ado, de prendre en compte de manière lissée sur 3 années, les contraintes réglementaires qui induisent des augmentations du coût de gestion, notamment pour la crèche ;
- décide d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2019 selon le tableau annexé.

Ont quitté la salle et n'ont pas pris part au vote pour l'association concernée les administrateurs suivants : Mmes Catherine Bénazéraf, Marie-Jeanne Gairin, Rosette Bessières et M. Laurent Alazard.

Cf. tableau annexe

N° 19.0703.12 - ANNEXE - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019

compétence	SUBVENTIONS - Article 6574	Vote 2019	Voix
Tourisme	Office de Tourisme fonctionn + personnel	99 890	unanimité
Tourisme	L'Art et la bannière	1 000	unanimité
<i>Tourisme</i>	<i>sous-total Tourisme</i>	<i>100 890</i>	
Enfance & Jeunesse	Bambin'ado (crèche + ALSH + RAM)	156 000	unanimité
Enfance & Jeunesse	Écoute s'il joue (crèche Gourdon)	2 000	unanimité
Enfance & Jeunesse	Coopératives scolaires et APE sorties péda	6 000	unanimité
Enfance & Jeunesse	Atelier Danse (hip-hop enfance)	2 500	unanimité
Enfance & Jeunesse	Entente Cazals-Montcléra (école de foot)	2 500	unanimité
Enfance & Jeunesse	Tennis Club Salviac (enfance)	1 200	unanimité
<i>Enfance & Jeunesse</i>	<i>sous-total Enfance & Jeunesse</i>	<i>170 200</i>	
Culture	AMTPQ Estivales (Occitanie)	1 500	unanimité
Culture	Animation et Culture (musique classique)	3 000	unanimité
Culture	APPACH (danse contemporaine)	2 000	unanimité
Culture	Ateliers des Arques (arts plastiques)	7 000	unanimité
Culture	Los Barjacaires (Occitanie)	500	unanimité- 1
Culture	La Bibliothèque (Ostal)	2 000	unanimité
Culture	Chercheurs d'étoiles (théâtre)	4 000	unanimité
Culture	Cinéma Gindou	13 500	unanimité
Culture	Cie Acétès (théâtre)	7 000	unanimité -1 abstention
Culture	Faits et Gestes (danse contemporaine)	13 500	unanimité
Culture	Jeunesses Musicales en Pays Bourrian (scol)	2 200	unanimité
Culture	La Marotte (musique actuelle)	800	unanimité
Culture	Lectures au Cantou (biblioth Cazals)	880	unanimité
Culture	Musique au coin de la rue (école musique)	14 000	unanimité
Culture	Musique en Bouriane (musique classique)	5 000	unanimité
Culture	Par mots et par livres (biblioth Salviac)	2 000	unanimité
culture	Patrimoine & culture (biblioth Frayssinet)	1 000	unanimité
Culture	Un train peut en cacher un autre (arts pla.)	1 400	unanimité
<i>Culture</i>	<i>sous-total Culture</i>	<i>81 280</i>	
Action sociale	Les Jardiniers Bourrians	15 800	unanimité

Action sociale	Mutuelles coup dur		
	Cazals Salviac	475 500	Unanimité Unanimité
Action sociale	A.D.I.L. (logement)	1 039	Unanimité
<i>Action sociale</i>	<i>sous-total Action Sociale</i>	<i>17 814</i>	
Communication	Idétorial	1 500	Unanimité
<i>Communication</i>	<i>sous-total Communication</i>	<i>1 500</i>	
Culture	Amis de la Chorale de Cazals	800	unanimité-2 abstentions
Culture	Sauvegarde du patrimoine Cazals (700 ans de la Bastide Montolza)	3 500	Unanimité
Action sociale	Urgence Ligne POLT	300	Unanimité
Tourisme	ACA - Rallye auto anciennes	2 000	Unanimité
<i>Nouvelles demandes</i>	<i>Nouvelles demandes</i>	<i>6 600</i>	
Article 6574	TOTAL GENERAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	378 284	

- MÊME SÉANCE -

N° 19.0703.13 - SUBVENTIONS INDIRECTES (CHAPITEAUX)

Monsieur le Président rappelle au conseil de communauté la délibération du 12 avril 2018 relative au matériel des festivités (location de chapiteaux) et les conditions initialement prévues pour cette aide indirecte aux associations (prestation en nature) qui doit être détaillée au compte administratif, au même titre que les subventions numéraires :

Participation aux frais d'installation à 10% du coût TTC pour les associations utilisatrices ; remboursement par l'association organisatrice à la communauté de communes de l'indemnité versée au prestataire en cas d'annulation moins d'un mois avant la date prévue ; accord préalable du conseil pour les demandes pour de nouvelles manifestations ou pour des modifications substantielles.

Compte tenu des réalisations 2018, le Président soumet au conseil les demandes enregistrées pour 2019.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- valide les aides indirectes pour l'organisation des manifestations 2019 selon le tableau annexé, sous réserve de la production par les associations bénéficiaires du compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et par l'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales,
- charge le Bureau, en sa qualité de Commission finances, de la rédaction d'un règlement comprenant un barème progressif pour 2020.

N° 19.0703.13 ANNEXE - SUBVENTIONS INDIRECTES (CHAPITEAUX)

Organisateur	Objet	COUT CHAPITEAUX TTC	Participation Asso (10% du prix TTC)	AIDE FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE
Association des commerçants et artisans de Cazals (ACA)	Fête des communes	8 328,00 €	832,80 €	7 495,20 €
Office de Tourisme Cazals-Salviac	Salon du vin et fromages	4 992,00 €	499,20 €	4 492,80 €
Association de sauvegarde de l'Abbaye-Nouvelle	Fête des Plantes	5 040,00 €	504,00 €	4 536,00 €
Société de chasse de Cazals	Fête des fleurs et du cheval	1 920,00 €	192,00 €	1 728,00 €

Comité des Fêtes de Rampoux	Fête du Lac	1 440,00 €	144,00 €	1 296,00 €
Collège de Salviac	Fête du collège	1 440,00 €	144,00 €	1 296,00 €
Amicale des Sapeurs-pompiers	Feu Saint Jean	3 744,00 €	374,40 €	3 369,60 €
Comité des Fêtes de Montcléra	Fête votive	6 000,00 €	600,00 €	5 400,00 €
Société de chasse de Frayssinet-le-Gélat	Repas chasseurs	1 440,00 €	144,00 €	1 296,00 €
AMTPQ + Barjacaires	Estivale Occitane	5 184,00 €	518,40 €	4 665,60 €
Comité des Fêtes de Pomarède	Fête votive	1 056,00 €	105,60 €	950,40 €
Association Quercynioise des Vieilles Mécaniques (AQVM)	Festival vieilles mécaniques	4 320,00 €	432,00 €	3 888,00 €
Union des Artisans, Commerçants et professions Libérales (UCAPL) Salviac	Festival gastronomique	9 216,00 €	921,60 €	8 294,40 €
Comité des Fêtes de Gindou	Fête votive	552,00 €	55,20 €	496,80 €
Comité des Fêtes des Arques	Fête votive	1 920,00 €	192,00 €	1 728,00 €
Comité des Fêtes de Léobard	Fête votive	3 312,00 €	331,20 €	2 980,80 €
Comité des Fêtes de Dégagnac	Fête votive	2 688,00 €	268,80 €	2 419,20 €
Comité des Fêtes de Frayssinet-le-Gélat	Fête votive	864,00 €	86,40 €	777,60 €
Gindou Cinéma	Festival de cinéma	5 094,00 €	509,40 €	4 584,60 €
Macadam	Course marathon	2 880,00 €	288,00 €	2 592,00 €
La Marotte	Festicitoyen	2 904,00 €	290,40 €	2 613,60 €
Miques et Compagnies Salviac	Repas mique	5 280,00 €	528,00 €	4 752,00 €
Association des commerçants et artisans de Cazals (ACA)	Repas Commerçants	3 120,00 €	312,00 €	2 808,00 €
Association des commerçants et artisans de Cazals (ACA)	Marché Noël + course	3 600,00 €	360,00 €	3 240,00 €
Office de Tourisme Cazals-Salviac	Marché Noël	2 400,00 €	240,00 €	2 160,00 €
	TOTAUX 2019	88 734,00 €	8 873,40 €	79 860,60 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents.

Date	n°	Objet	FOLIO
07/03/19		Séance ordinaire du conseil communautaire	
19.0703.	01	Actions culturelles 2019 - Demande d'aide financière à la DRAC Occitanie	2019-13
19.0703	02	Cession d'une partie d'immeuble à Dégagnac	2019-13
19.0703	03	Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2018 du budget principal	2019-14
19.0703	04	Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2018 du budget annexe réseau de chaleur et chaufferie à Cazals	2019-14
19.0703	05	Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2018 du budget annexe multiple rural à Frayssinet-le-Gélat	2019-15
19.0703	06	Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2018 du budget annexe zone artisanale	2019-15
19.0703	07	Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2018 du budget annexe multiple rural à Dégagnac	2019-16

19.0703	08	Affectation du résultat 2018 du budget principal	2019-16
19.0703	09	Affectation du résultat 2018 du budget annexe réseau de chaleur et chaufferie à Cazals	2019-17
19.0703	10	Affectation du résultat 2018 du budget annexe multiple rural à Frayssinet-le-Gélat	2019-18
19.0703	11	Affectation du résultat 2018 du budget annexe multiple rural à Dégagnac	2019-19
19.0703	12	Subventions aux associations 2019 Annexe - Subventions aux associations 2019	2019-20
19.0703	13	Subventions indirectes (chapiteaux) Annexe - Subventions indirectes (chapiteaux)	2019-22